

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 4139 - MARDI 7 DÉCEMBRE 2021

COVID-19

De nouvelles mesures restrictives contre le variant Omicron

A la suite d'une légère progression des cas de covid-19 en République démocratique du Congo, à l'apparition du nouveau variant Omicron en Afrique australe et à la recrudescence de la pandémie dans plusieurs régions du monde, le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, a présidé le 4 décembre une réunion du Comité multisectoriel de riposte élargie à sa task force.

Au nombre des mesures prises, l'on peut citer le port obligatoire et correct des masques dans tous les espaces publics, la stricte application du couvre-feu de 23 h à 4 h du matin, mais aussi l'obligation de présenter un test négatif pour toute sortie à l'extérieur du pays. [Page 3](#)



Le port du masque redevient obligatoire

KINSHASA-BRAZZAVILLE

L'accord portant sur la construction du Pont route-rail en voie d'être ratifié



Le pont Maréchal dans le Kongo central du monde.

Félix Tshisekedi a chargé Christian Mwando, ministre d'Etat, ministre du Plan, d'apprêter le dossier relatif au projet Pont route-rail Kinshasa-Brazzaville. Ce, pour un dépôt urgent au Parlement en vue de parvenir à la ratification de l'accord sur la réalisation de ce projet reliant les deux capitales les plus proches

« Cela va permettre aux bailleurs de fonds de décaisser les moyens nécessaires pour le début des travaux », a-t-il dit, au cours de la réunion du Conseil des ministres de vendredi. Le coût estimatif de la construction de cet ouvrage s'élève à 550 millions USD. [Page 3](#)

Les ressortissants du Kongo central réagissent

Les notables Né-Kongo ont, dans un récent mémo, exprimé leur « grande indignation » après avoir appris la décision du conseil des ministres demandant au ministre d'Etat chargé du Plan, d'apprêter

le dossier relatif au Pont route-rail entre Kinshasa et Brazzaville pour un dépôt urgent au Parlement en vue de la ratification de l'accord lié à la construction de cet ouvrage. Ils se disent indignés

par l'inversion de priorité par rapport au port en eaux profondes dont la construction prévue à Banana, avait, selon la promesse du chef de l'Etat, la primauté sur cette infrastructure. [Page 3](#)

ASSAINISSEMENT

La construction à Kinshasa de la station d'épuration des eaux usées débute en janvier 2022

Le gouverneur de la ville-province de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, a échangé, le 4 décembre, avec le responsable des Affaires publiques et internationales du service public de l'assainissement francilien du Syndicat interdépartemental d'assainissement d'agglomération parisienne sur l'érection de la station d'épuration d'eaux usées de la capitale congolaise. Selon les entretiens entre le gouverneur Ngobila et les structures partenaires à ce



Ngobila et les partenaires au projet sur le site d'érection de la station

projet, cette station sera opérationnelle dans six mois. Avec ce projet, la vision du gouver-

neur visant à faire de Kinshasa une ville assainie aura franchi un cap. [Page 2](#)

ÉDITORIAL

Image

Même si bien des obstacles restent dressés sur la route vers le progrès économique et social qui figure au cœur du programme présidentiel de ce nouveau quinquennat, l'image que projettent du Congo les travaux entrepris pour assainir les finances publiques, lutter contre la corruption et les antivaleurs, former les jeunes générations, achever la construction des grandes infrastructures sur toute l'étendue du territoire national, protéger la population contre la pandémie du coronavirus, cette image est indiscutablement très positive.

Certes, elle ne garantit pas à chacune et à chacun de nous que tout ira mieux à brève échéance dans le meilleur des mondes, mais elle attire vers notre pays, notre nation, le regard des puissances extérieures et des investisseurs étrangers qui placent à juste titre l'Afrique au cœur de leur stratégie. Ce qui nous donne de sérieux atouts pour préparer un avenir dont les nouvelles générations tireront à coup sûr le plus grand profit individuel et collectif.

Oui, l'image que nous projetons de nous aujourd'hui sur la scène internationale est positive, très positive. Situé au cœur de l'immense Bassin du Congo qui s'impose comme l'un des principaux acteurs mondiaux de la lutte contre le dérèglement climatique, doté d'une population aussi jeune qu'ambitieuse et de ressources naturelles aussi riches que diverses, perçu à juste titre comme l'un des pays les mieux sécurisés de l'Afrique, gouverné par un homme, notre président, qui s'implique fortement dans la prévention et la gestion des crises dont souffre toujours le continent, le Congo est devenu, ou plutôt redevenu un acteur incontournable de la scène africaine.

Dans ce contexte global, il revient aujourd'hui à chacun d'entre nous de profiter de l'actif collectif qui a été construit tout au long des deux dernières décennies après que notre nation s'est enfoncée dans des conflits internes destructeurs. Autrement dit, de nous investir plus et mieux dans le développement des activités économiques là où nous vivons, dans la mise en valeur de notre sol et de notre sous-sol, dans le développement des échanges avec nos frères et nos voisins de l'Afrique centrale, dans l'affirmation de notre goût pour l'art et la culture. Bref dans la construction d'une société plus dynamique, plus juste, plus ouverte sur le monde extérieur.

Le Courrier de Kinshasa

ASSAINISSEMENT

La construction à Kinshasa de la station d'épuration des eaux usées débute en janvier 2022

Selon les entretiens le 4 décembre entre le gouverneur de la ville capitale, Gentiny Ngobila Mbaka, et les structures partenaires au projet de construction de la station, celle-ci sera opérationnelle dans six mois.



Le gouverneur Gentiny Ngobila et les partenaires sur le site d'érection de la station

Le gouverneur de Kinshasa a échangé, le 4 décembre, avec le responsable des Affaires publiques et internationales du service public de l'assainissement francilien du Syndicat interdépartemental d'assainissement d'agglomération parisienne (SIAAP), Joakim Giacomoni-Vincent, sur l'érection de la station d'épuration d'eaux usées de cette ville. Au cours de cet entretien qui a eu lieu sur le site où sera érigée ladite station, sur le boulevard Triomphal, en face du stade des Martyrs, Joachim Giaco-

moni-Vincent et Jean Philippe de Eco-Global ont fourni à l'autorité urbaine des explications nécessaires pour les différentes phases de construction de cette station dont le début est prévu pour janvier 2022.

Pour l'aboutissement de ce grand projet dans la filière d'assainissement, le SIAAP ainsi que le ministère provincial chargé de l'Environnement organiseront, dans les prochains jours, des ateliers de formation des agents, étant donné que la station sera opé-

rationnelle dans six mois.

La construction de cette station est un projet écologique mené conjointement par la ville de Kinshasa et celle de Brazzaville, avec l'expertise du SIAAP et d'Eco Global, qui sont partenaires à ce projet. Soulignons qu'avec la matérialisation de ce projet, la vision du gouverneur Gentiny Ngobila Mbaka visant à faire de la capitale congolaise une ville assainie aura franchi un grand pas.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

KINSHASA-BRAZZAVILLE

Le projet Pont route-rail en voie de ratification

Le dossier relatif au projet Pont route-rail Kinshasa-Brazzaville a figuré en bonne place lors de la trente-et-unième réunion du Conseil des ministres présidée, le 3 décembre, en visioconférence par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo.

Dans sa communication au Conseil, le président de la République démocratique du Congo (RDC) a exprimé toute sa préoccupation en rapport avec l'avancement du projet Pont route-rail sur les deux Congo qui le tient particulièrement à cœur. Il a, de ce fait, chargé le ministre d'Etat, ministre du Plan, d'apprêter le dossier y relatif pour un dépôt

urgent au Parlement en vue de parvenir à la ratification de l'accord sur la réalisation de ce projet reliant les deux capitales les plus proches du monde. Cela, a-t-il assuré, « *va permettre aux bailleurs de fonds de décaisser les moyens nécessaires pour le début des travaux* ».

L'ouvrage qui reliera les deux capitales consiste en l'érection d'un pont

à péage de 1,575 km de long, au-dessus du fleuve Congo. Il comprend une voie ferrée, une route à double ligne, des passages piétons et un poste de contrôle frontalier de chaque côté. Le coût des travaux est estimé à 550 millions de dollars dont 210 millions seront mobilisés par la Banque africaine de développement. Les travaux de construc-

tion devraient débuter en 2023 et l'ouvrage pourrait être mis en exploitation dès 2028, renseigne-t-on. Cette infrastructure très attendue entre dans le cadre des grands projets prioritaires du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et vise, entre autres, à faciliter l'importation et l'exportation des marchandises entre le port de

Matadi (RDC) et le port commercial de Pointe-Noire (Congo). Notons, par ailleurs, que des discussions sont en cours avec des partenaires pour la construction du port en eaux profondes de Banana sans oublier la réhabilitation et la modernisation de ports de Boma, de Matadi et celui de Kinshasa.

Alain Diasso

COVID-19

De nouvelles mesures restrictives contre le variant Omicron

A la suite d'une légère progression des cas de covid-19 en République démocratique du Congo à l'apparition du nouveau variant Omicron en Afrique australe et à la recrudescence de la pandémie dans plusieurs régions du monde, le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, a présidé, le 4 décembre, une réunion du Comité multisectoriel de riposte élargie à sa task force.

Au terme de la réunion, les mesures prises annoncées par le ministre de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya, visant à renforcer et à consolider la prévention, sont les suivantes: le port obligatoire et correct des masques dans tous les espaces publics ; le renforcement des dispositifs de contrôle et de prévention à chaque entrée d'un édifice public impliquant la prise de température corporelle, le lavage des mains à l'eau et au savon ou l'application du gèle hydroalcoolique ; pour tout accès sur le territoire, l'obligation de présenter un test PCR négatif endéans soixante-douze heures ; pour toute sortie du pays, l'obligation de présenter un test négatif ; la stricte application du couvre-feu de 23 h à 4h du matin.

En outre, les manifestations publiques (réunions, célébrations, mariages, réceptions, etc.) se déroulant dans un espace extérieur ou privé clos ne devront plus excéder plus de 50% de la capacité. Les veillées mortuaires dans le funérarium et/ou à domicile sont dorénavant strictement interdites. L'administration publique, les entreprises publiques ainsi que pri-

viées demeureront ouvertes à 50% de leur capacité tandis que les universités et les milieux scolaires resteront ouverts avec le renforcement du strict respect des gestes barrières.

Les bars, discothèques et autres terrasses peuvent, quant à eux, fonctionner normalement dans le respect des gestes barrières. L'obligation pour toute personne à risque ou les plus exposées de se faire tester régulièrement devant toux associée ou non à la fièvre à l'aide des tests rapides. Aussi, pour l'application de ces mesures, le gouvernement a appelé au concours de la police nationale congolaise, tout en recommandant la vaccination contre la pandémie de covid-19 à toute la population.

A l'approche des festivités de fin d'année, il s'avère donc nécessaire, pour le respect strict des nouvelles mesures, que les autorités elles-mêmes prêchent par l'exemple et qu'un suivi régulier soit effectué pour une meilleure évaluation de l'application de ces mesures.

Alain Diasso

Les ressortissants du Kongo central réagissent

Dans un mémorandum signé par les notables Né-Kongo, les ressortissants du Kongo central ont exprimé leur « grande indignation » après avoir appris la décision du Conseil des ministres du 3 décembre au cours duquel le ministre d'Etat en charge du Plan a été chargé d'apprêter le dossier relatif au pont route-rail entre les villes de Kinshasa et Brazzaville, pour un dépôt urgent au Parlement en vue de la ratification de l'accord sur la construction de cet ouvrage.

Alors que des discussions sont en cours avec des partenaires pour la construction du port en eaux profondes de Banana, ainsi que la réhabilitation et la modernisation des ports de Boma, de Matadi et celui de Kinshasa, les ressortissants du Kongo central ont indiqué, dans leur memorandum: « *Ces bonnes intentions ne suffisent plus pour calmer la colère de tous les res-*

« Je n'avancerai pas sur ce projet sans l'érection du port en eaux profondes de Banana », avait juré Félix-Antoine Tshisekedi, au cours d'une conférence de presse tenue à Bunia, dans l'est du pays.

sortissants du Kongo central, car nous nous rendons compte de la mauvaise foi qui se manifeste dans le chef de nos gouvernants dans la gestion des urgences ». Ils ont, en effet, rappelé que ce vieux projet de grande envergure qu'est le port en eaux profondes était facile à exécuter et serait déjà effectif et opérationnel si et seulement si les autorités compétentes du pays avaient voulu le concrétiser. Affirmant qu'ils connaissent les dessous des négocia-

tions entre le gouvernement congolais et les différents partenaires sur la construction du port de Banana, ils ont également dit avoir encore en tête le « *Banana port papers* ».

Les ressortissants du Kongo central ont rappelé, par ailleurs, la promesse faite par le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, de ne pas décider de la construction du pont entre les capitales les plus proches du monde avant la construction du port prévu à Banana. « *Je n'avancerai pas sur ce projet sans l'érection du port en eaux profondes de Banana* », avait juré Félix-Antoine Tshisekedi, au cours d'une conférence de presse tenue à Bunia, dans l'est du pays.

Se demandant qui sont derrière le blocage de la réalisation de ce grand projet très bénéfique pour le développement du pays, les signataires de ce memorandum, qui disent parler au nom de tout le peuple du Kongo central, appellent à la sincérité du chef de l'Etat à faire un choix cornélien en référence à ses propos ci-haut évoqués. Pour eux, l'urgence s'impose pour l'érection du port en eau profonde de Banana sans aucune forme de procès. Ils ont conclu leur document par un appel à la population de cette province pour défendre ce qu'ils considèrent comme l'intérêt de cette partie du pays. « *Nous demandons au caucus des députés et sénateurs ainsi qu'à la société civile du Kongo central de s'élever comme un seul homme contre la marginalisation de la province mère de notre pays* », ont-ils souligné.

Lucien Dianzenza

CAF-C2

Mazembe en phase de groupes, DCMP et Maniema Union débarqués

Un seul club de la République démocratique du Congo a accédé à la phase de groupes de la 19e édition de la Coupe de la Confédération. Il s'agit du Tout puissant Mazembe de Lubumbashi.

Le club noir et blanc du Grand Katanga a imposé, le 5 décembre, au Peter-Mokaba Stadium de Polokwane un nul de zéro but partout à la formation de Marumo Gallants (Tshakhuma Tsha Madzivhandila) d'Afrique du Sud, en barrage de la compétition africaine interclubs de football. Au match aller, les protégés du président sponsor Moïse Katumbi Chapwe s'étaient imposés à domicile par un but à zéro, marqué contre son camp par le défenseur Lehlohonolo Nonyane, à la 45e mn.

L'équipe entraînée par le technicien français Franck Dumas sera donc au rendez-vous de la phase des poules de la C2 africaine. Mais ce ne sera pas le cas du Daring Club Motema Pembe (DCMP) de Kinshasa et de Maniema Union de Kindu. Les deux clubs n'ont pas dépassé les barrages de la Coupe de la Confédération. Battu au match aller au stade

Se-Seyni-Kountché de Niamey par zéro but à deux par l'US Gendarmerie du Niger, des réalisations de Wilfried Gbeuli (48e mn) et Hinsia Issoufou (73e mn), le club vert et blanc de Kinshasa n'a pas réussi la remontada, n'ayant marqué qu'un seul but, œuvre de William Likuta Luezi à la 53e mn. Mais à la fin de la partie, quelques supporters se sont rués sur le premier assistant de l'arbitre du match pour avoir refusé un but d'un attaquant du DCMP en position litigieuse. Cet incident ne restera certainement pas impuni. La Confédération africaine de football va sévir dans les joueurs qui viennent.

Enfin, l'AS Maniema Union n'a pas opéré de miracle au stade du 30-juin du Caire face à Pyramids FC d'Egypte. Déjà battu à domicile au stade des Martyrs de Kinshasa par zéro but à un (but de Mahmoud Wadi à la 25e mn), le club



Vue du match entre Marumo Gallants vs Mazembe à Polokwane

de Kindu s'est incliné par la même marque. Ibrahim Abdel a marqué le but du club égyptien à la 36e mn, scellant une qualification quasiment acquise depuis une semaine à Kinshasa.

C'est donc le Tout-Puissant Mazembe qui reste le seul club congolais encore en lice en compétition africaine interclubs, débarqué de la Ligue des champions, mais continuant en C2. Tour à tour,

V.Club en Coupe de la Confédération, Maniema Union en Ligue des champions et en C2, et enfin, DCMP en C2 ont été éliminés.

Martin Enyimo

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

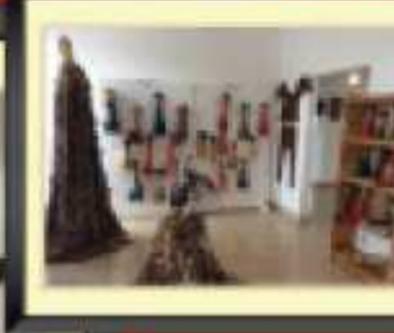
SCULPTURES

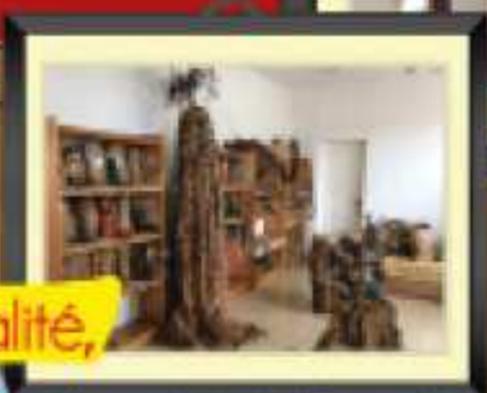
PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE






L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sastou Nguesso
intreuble les mangueis (M'pila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

FINANCEMENT CLIMATIQUE

Les experts invitent la Banque mondiale à plus d'audace

La 26^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques n'ayant pas répondu aux besoins de financement des pays à faible revenu, les experts estiment qu'il revient à la Banque mondiale (BM) et à d'autres prêteurs multilatéraux d'intensifier et d'être plus ambitieux en matière de financement climatique.

Au cours de la dernière décennie, la BM s'est retirée de nombreux types d'investissements dans le carbone, y compris le financement direct du charbon. Après avoir lancé un plan d'action sur le changement climatique, elle annonce qu'elle s'alignerait sur l'accord de Paris sur le climat d'ici à juillet 2023. A l'issue la COP 26 en Ecosse, les observateurs déplorent une feuille de route peu claire, qui ne leur « donne pas beaucoup de confiance », a déclaré Christian Donaldson, conseiller politique chez Oxfam international. Or, « la banque dispose d'une capacité beaucoup plus grande à accroître ses investissements climatiques », a-t-il poursuivi.

Cette déception survient alors que les pays riches sont toujours en retard sur leur promesse de fournir cent milliards de dollars de financement climatique annuel. Dans le cadre de son plan d'action, la BM a annoncé qu'elle allouerait 35% de ses finance-



ments aux investissements liés au climat et plus généralement intégrerait les préoccupations climatiques dans sa programmation, et qu'elle s'abstiendrait de la plupart des investissements dans le gaz.

Pour les experts, il y a plus de possibilités pour la BM d'intensifier son financement de l'énergie verte, des projets d'atténuation et des mesures d'adaptation. De plus, son plan finalisé devrait être ambitieux et servir d'exemple pour les autres banques et par-

ties prenantes.

La BM a fixé 2025 comme année cible pour que la Société financière internationale (SFI) se conforme pleinement à l'accord de Paris. « La Banque mondiale ne soutiendrait rien qui aurait un verrouillage carbone », a déclaré Mustafa Zakir Hussain, son spécialiste du changement climatique, soulignant que celle-ci continue d'inclure des aspects d'atténuation dans son travail.

Eurodad, un groupe de défense des droits, a indiqué que les pays

à faible revenu réclamaient cinquante milliards de dollars de financement pour l'adaptation, tandis que même un engagement des pays riches de Glasgow s'efforçant de doubler le financement actuel ne ferait que porter le total à un peu plus de quarante milliards de dollars. Cette lacune rend le rôle des banques multilatérales de développement encore plus crucial, selon le groupe. En 2021, la BM a déployé un montant record de vingt-six milliards de dollars pour des projets liés au climat, un chiffre qui montre son poids.

Le président de la BM, David Malpass, a vanté son travail sur le financement de l'adaptation, soulignant qu'une partie de l'objectif de l'institution était d'attirer des capitaux privés. « La clé est de préparer des plans nationaux avec des évaluations de marché qui peuvent encombrer le secteur privé », a déclaré David Malpass, affirmant que plus de place était disponible pour que

son institution puisse aider.

Valerie Laxton, associée principale au World Resources Institute, a indiqué que les adaptations sont très spécifiques au contexte et localisées. Cependant, pour que cela se produise, les banques devront jouer un rôle de leader. Mais, elle s'interroge autour de l'ambition. « De toute évidence, il doit y avoir une augmentation de l'ambition de tout renforcer, des premières étapes du dialogue avec les pays membres à la conception et aux prêts », a-t-elle estimé.

Alors que les pourparlers se poursuivent sur le réacheminement des DTS des pays riches, un lobbying est important de la part des organisations de la société civile et des États du groupe des vingt vulnérables, entre autres, pour s'assurer que le résultat répond aux besoins financiers immédiats des pays touchés par la pandémie de covid-19, ainsi qu'une forte concentration sur le climat.

Noël Ndong

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

L'Afrique essaie de limiter les importations

Avec 97% d'importations dans son approvisionnement annuel en produits pharmaceutiques, l'Afrique tente de prendre son indépendance.

Le rapport publié conjointement, en juin dernier, par l'Agence française de développement (AFD) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), illustre la dépendance de la majorité des pays africains vis-à-vis des industries pharmaceutiques étrangères. Alors que la pandémie de la covid-19 a mis en évidence ces faiblesses, des initiatives voient le jour depuis quelques mois pour changer la donne, même si le chemin pour y parvenir est encore long.

La pandémie a mis à rude épreuve la solidarité de la communauté internationale. Les pays riches ont joué à fond la carte de l'intérêt national, même vis-à-vis d'alliés séculaires. Le coronavirus a aussi mis en évidence des faits connus de tous les acteurs de la santé en Afrique, mais qui n'inquiétaient pas grand monde jusque-là : la faiblesse du plateau technique et surtout l'absence d'une solide chaîne d'approvisionnement locale pour les produits pharmaceutiques. L'insuffisance de respirateurs, de bouteilles d'oxygène ou de masques a, certes, été faiblement préjudiciable à la santé du personnel soignant et de la population, dans la plupart des pays africains, mais seulement en raison d'un faible taux d'hospitalisation lié à la maladie, au cours des premières vagues.

Cependant, la mise au point des vaccins et le début de la commercialisation entre fin 2020 et début 2021 ont révélé les faiblesses du continent. Sans installations de production de vaccins, les pays africains s'en sont, en effet, remis à la solidarité des pays riches, un soutien de la communau-

té internationale qui a montré ses limites, une fois de plus. Alors que plus de la moitié des doses disponibles sur le continent ont déjà été effectivement injectées, les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC) indiquent que moins de 7% de la population africaine était entièrement vaccinée fin novembre. Cela relativise le discours qui stigmatise le refus de la vaccination par les Africains pour expliquer la faible couverture vaccinale. Il faut dire que le milliard de doses (et bien plus) promis au continent par les pays riches n'est toujours pas entièrement disponible.

Dépendance en hausse

Malgré plus d'un demi-siècle d'indépendance politique pour la plupart des pays africains, la dépendance dans le secteur pharmaceutique demeure sur une pente ascendante. Selon le rapport de l'AFD et de la CEA, les importations totales de produits pharmaceutiques du continent ont dépassé vingt milliards de dollars en 2018, contre seulement 4,2 milliards de dollars, vingt ans plus tôt. Certes, les exportations africaines de produits pharmaceutiques ont augmenté, passant de 0,2 milliard de dollars en 1998 à 1,4 milliard de dollars en 2018, mais la balance commerciale est clairement en défaveur de l'Afrique. Le déficit commercial africain dans le secteur pharmaceutique s'est ainsi accru sur la période, atteignant 18,6 milliards de dollars en 2018, contre quatre milliards de dollars en 1998.

Un marché intra-africain se

développe

A en croire les données du Centre d'études prospectives et d'informations internationales et de la Base pour l'analyse du commerce international, utilisées dans le rapport, c'est l'Afrique subsaharienne qui domine le classement des importateurs de médicaments et autres produits pharmaceutiques, puisque les six premiers pays viennent de la région, avec en tête le Sénégal et ses près de quatre-vingt-dix millions de dollars d'importations en moyenne entre 2016 et 2018. L'Union européenne est le principal fournisseur du continent avec plus de 48% des importations sur la période, suivie de l'Inde, de la Suisse et de la Chine.

Les deux puissances asiatiques assurent plus de 22% des importations africaines de produits pharmaceutiques. Or, elles ont toutes deux subi d'importantes vagues épidémiques qui ont eu un impact sur les capacités de production et amené les gouvernements de ces pays à instaurer des restrictions. Hub pharmaceutique mondial, l'Inde a, par exemple, interdit les exportations de vingt-six principes actifs et préparations pharmaceutiques utilisés dans la fabrication de médicaments génériques, au plus fort de la pandémie, en 2020. Cela a privé les quelques producteurs africains des matières premières indispensables pour la production des médicaments et a ralenti la lutte contre des maladies comme le paludisme, la tuberculose ou encore le VIH, très présentes sur le continent.

Quelques hirondelles ne font

pas le printemps

L'Afrique dispose, en effet, de quelques leaders dans la fourniture de produits pharmaceutiques. En moyenne entre 2016 et 2018, les six premiers exportateurs du continent ont vendu pour plus de 500 millions de dollars de produits pharmaceutiques. Il faut souligner que ce commerce est principalement intra-africain puisque près de 42% des exportations sont à destination d'autres pays du continent. Vient ensuite l'Union européenne avec 25% et un peu plus de 6% vers le Yémen et l'Arabie saoudite. Notons que seulement quatre pays assurent 70% des exportations intra-africaines de produits pharmaceutiques, avec en tête l'Afrique du Sud, suivie du Kenya, du Ghana et de l'Égypte.

« L'Afrique du Sud et le Maroc réussissent à couvrir 70 à 80 % de leurs besoins pharmaceutiques tandis que, dans certains pays d'Afrique centrale, 99 % des médicaments sont importés », indique un rapport de Proparco, publié en 2017.

Malheureusement, comme indiqué plus haut, même ces pays plutôt autosuffisants dépendent souvent de l'extérieur, en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières. De plus, les produits pharmaceutiques importés sont plus compétitifs que ceux produits sur le continent, comme le rappelle Proparco. Cette contrainte encourage aussi le développement de l'industrie des faux médicaments sur les marchés locaux. « Ceux qui n'ont pas les moyens se tournent vers le marché parallèle pour acheter

un médicament non contrôlé, qui est au mieux inefficace, au pire dangereux. Ce marché du médicament contrefait représente près de 60 % des médicaments consommés en Afrique », explique Mehdi Sellami, directeur scientifique de Galpharma, un laboratoire de production de génériques en Tunisie, cité par le journal français Le Point.

Des motifs d'espoir malgré tout

Pour surmonter ces difficultés, les États africains, avec le concours de l'Union africaine et d'autres organisations, misent aussi bien sur la coopération sous-régionale que sur les efforts nationaux.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de covid-19, le Sénégal et le Rwanda ont ainsi conclu un accord avec le nouveau géant pharmaceutique BioNTech pour lancer, d'ici le premier semestre 2022, la construction d'une première usine de vaccins à ARN messenger contre la covid-19. De son côté, le Maroc compte injecter 500 millions de dollars dans la mise en place d'installations locales de production des vaccins, mais aussi d'autres produits, en partenariat avec le suédois Recipharm, cinquième plus grand sous-traitant mondial de l'industrie biotechnologique.

Notons que la création de l'Agence africaine du médicament et l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine devraient faciliter la coopération entre les pays du continent.

Josiane Mambou Loukoula et Ecofin

COVID-19

Un présumé faussaire des attestations de vaccination interpellé

Les services de police ont interpellé, dans la matinée du 6 décembre, Destin Bockolet, présumé faussaire des attestations de vaccination contre la covid-19. L'enquête à ce sujet suit son cours pour établir les responsabilités et assurément démanteler les réseaux qui produisent ces faux documents.

Interpellé le mois dernier par les députés sur la lutte contre les agents de santé véreux qui délivrent des certificats et attestations de vaccination aux personnes non vaccinées, le gouvernement avait annoncé des sanctions à l'encontre de ces faussaires. « J'ai eu un document qui est un vrai mais sur une personne qu'on a jamais vaccinée. Nous sommes en train de démanteler ce réseau », indiquait le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, à cette occasion.

En rappel, la mesure concernant l'obligation de produire la preuve de vaccination pour accéder à certains services administratifs publics



Le présumé faussaire des attestations de vaccination

ou privés : ministères, services publics, banques, mutuelles... est entrée en vigueur le 1er décembre. Ceux qui sont réticents à la vaccination prennent des raccourcis

en se procurant de faux documents. Aujourd'hui, un présumé faussaire est appréhendé.

Rominique Makaya

VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE

Le Conseil consultatif de la femme à l'écoute des collégiennes et lycéennes

Le secrétariat permanent du Conseil consultatif de la femme a entretenu, le 4 décembre au lycée de Mafouta, dans le 8e arrondissement de Brazzaville, Madibou, les élèves venues de plusieurs écoles sur les questions liées aux violences sexuelles en milieu scolaire, en particulier, et dans la société, en général.



Photo de famille

Lors de l'échange, les élèves ont dénoncé ouvertement les problèmes qui minent leur parcours scolaire. Issues des établissements tels les lycées de Mafouta; Notre-Dame; Savorgnan-de-Brazza; 1er mai et Nganga-Edouard puis des collèges de la Fraternité et Angola libre, les filles ont peint, devant quelques membres du Conseil consultatif de la femme, le tableau sombre de certaines écoles publiques et privées.

Sans langue de bois, elles ont expliqué les actions, menaces, propositions, insultes, intimidations et des gestes non confortables, dont elles sont soit témoins ou victimes. « J'invite mes sœurs à l'école de toujours dénoncer, puisque notre avenir en dépend. Nous ne devons pas abandonner les études à cause des menaces des professeurs ou de nos

amis de classe. Nous ne sommes pas des objets sexuels. Nous ne devons pas satisfaire les désirs des enseignants, afin d'avoir les bonnes notes en classe », a indiqué une lycéenne.

Elle a ajouté qu'elle a redoublé la classe de seconde à cause de son professeur de mathématiques, qui l'attribuait toujours des mauvaises notes du fait qu'elle n'acceptait pas ses avances et rendez-vous extrascolaires. Plusieurs autres témoignages allant dans ce sens, voire même plus fragorants, ont été énoncés. Cet atelier d'écoute des filles collégiennes et lycéennes qui est organisé sur le thème: « Harcèlement sexuel en milieu scolaire » fait suite à la célébration, le 25 novembre, de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

Il vise à sensibiliser les jeunes filles aux violences sexuelles et permet-

tra également aux participantes d'éviter ou de dénoncer les formes de violences dont elles sont victimes ou témoins. « Nous sommes ravies d'échanger avec ces élèves. Il y a un bon dynamisme et elles ont la force de dénoncer ce qu'elles vivent au quotidien, notamment les violences sexuelles, le cyber harcèlement et autres. Il est temps de tout dénoncer », a indiqué Rose Marie Ovaga, responsable communication du Conseil.

Il sied de rappeler qu'au terme de cette campagne, qui prendra fin le 11 décembre, un rapport faisant office de compte rendu sera présenté aux autorités compétentes. Le Conseil consultatif de la femme émet des avis sur les questions liées à la condition de la femme. Il fait également au gouvernement des suggestions visant à promouvoir l'intégration de la femme au développement.

Rude Ngoma

Cyril Ramaphosa et Macky Sall virulents contre les pays du Nord

Les présidents sud-africain Cyril Ramaphosa et sénégalais Macky Sall ont dénoncé lundi l'attitude des pays riches à l'encontre de l'Afrique du Sud après la découverte du variant Omicron, lors de l'ouverture du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique.

« Quand des scientifiques sud-africains ont découvert Omicron, ils ont pris la responsabilité d'informer le monde. Et que s'est-il passé ? Les pays du Nord ont imposé des restrictions pour punir l'excellence », a dénoncé M. Ramaphosa en référence aux interdictions de voyage décidées par plusieurs pays.

« Isoler un pays qui a séquencé un nouveau variant et fait preuve de transparence est non seulement discriminatoire, mais aussi contre-productif, car c'est inciter les autres » à ne pas être transparents, a estimé Macky Sall dans son discours d'ouverture du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique. Fin novembre, une équipe de chercheurs sud-africains a annoncé avoir détecté un nouveau variant du Covid-19, Omicron. La réaction a été immédiate : de nombreux pays ont fermé leurs frontières, mettant en quelques heures l'Afrique australe au ban du monde. « Ce n'est pas acceptable », a martelé Macky Sall. Cyril Ramaphosa s'est aussi dit particulièrement « déçu » de l'attitude des pays avancés sur les vaccins. Evoquant l'approvisionnement des différents pays, il a accusé les pays riches « de ne donner que les miettes. La rapacité dont ils font preuve est particulièrement décevante, surtout quand ils se disent nos partenaires », a-t-il dit.

Concernant l'épineux dossier de la laborieuse négociation sur une levée temporaire des brevets protégeant les vaccins anti-Covid, il a affirmé que « le refus » des pays riches permet de « voir vraiment quels sont leurs intérêts ».

Les négociations tenues dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) font du surplace, alors que l'Inde et l'Afrique du Sud ont lancé un appel pour la suppression temporaire des protections de la propriété intellectuelle, afin de stimuler la production dans les pays en développement et de remédier aux inégalités criantes en matière d'accès aux vaccins.

Cette idée rencontre une opposition farouche de la part des géants pharmaceutiques, au nom de leur effort financier dans la recherche, et de leurs pays d'accueil, pour qui les brevets ne représentent pas le frein majeur à l'augmentation de la production de vaccins, et qui craignent qu'une telle mesure ne finisse par nuire à la capacité d'innovation.

AFP

Jean-Yves Le Drian appelle à des synergies pour une souveraineté vaccinale de l'Afrique

Le ministre français des Affaires étrangères a préconisé lundi à Dakar de développer des synergies pour une souveraineté vaccinale de l'Afrique.

Cette déclaration intervient alors que la détection du nouveau variant de la Covid-19, baptisé Omicron, en Afrique du Sud, touche plusieurs pays africains. Actuellement, à peine 1% des vaccins utilisés en Afrique sont fabriqués sur le continent. L'Union africaine (UA) veut faire grimper cette proportion à 60% d'ici 2040.

L'Europe et la France œuvrent pour une souveraineté vaccinale de l'Afrique et souhaitent que cette souveraineté puisse faire partie d'un partenariat global a affirmé Jean-Yves Le Drian, lors d'une conférence de presse à l'Institut Pasteur de Dakar, qu'il venait de visiter, avant de prendre part au Forum pour la paix et la sécurité en Afrique qui s'ouvre aujourd'hui, dans la capitale sénégalaise pour deux jours.

Le ministre français a mis en avant la nécessité de renforcer les synergies pour réaliser l'objectif d'une autonomie de 60% de la production de vaccins en Afrique à l'horizon 2040 fixé par l'UA. Il a aussi affirmé que l'engagement pris par l'Union européenne de livrer 500 millions de doses mi-2022 à ses partenaires à travers le monde serait tenu. « Nous allons même être au rendez-vous de 300 millions de doses avant la fin de cette année et sur cet ensemble, une partie significative est destinée à l'Afrique », a-t-il assuré.

D'après AFP

CIRCUIT ROUTIER DE BRAZZAVILLE

L'incivisme détruit le viaduc à petit feu

Construit sur le lit du fleuve Congo, le viaduc est mis à mal aujourd'hui. En effet, à la recherche des pierres pour la construction de leurs ouvrages personnels, certains citoyens mal intentionnés démolissent les piliers qui soutiennent le viaduc de Kintélé, long de sept kilomètres.



Environ quatre piliers, en partant du quartier « Petit-Chose », dans le 6^e arrondissement Talangaï, portent les marques de ces actes d'incivisme pouvant causer l'effondrement de l'infrastructure si l'on n'y prend pas garde.

En octobre dernier, à l'issue d'une descente de terrain du commandant territorial de Brazzaville des forces de police, pour déterminer les causes des multiples accidents qui s'y produisent, l'idée de placer les caméras de surveillance le long du viaduc a été émise. Avec ces actes de vandalisme, les caméras de surveillance peuvent aider à renforcer la sécurité de l'infrastructure. Il est donc utile de réunir les moyens pour passer à la réalisation du projet. Les pouvoirs publics peuvent prendre d'autres dispositions complémentaires pour stopper cet incivisme capable de réduire à néant les efforts consentis pour construire le viaduc.

Il faut également souligner que l'écoulement du sable qui vient des montagnes du quartier Ngamakosso, en période de pluie, engloutit les piliers qui s'enfoncent dans le sable par endroits.

Rominique Makaya

DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Diata-Château d'eau innovations souhaite créer une banque alimentaire pour la population

L'association a offert, les 4 et 5 décembre, des vivres et non-vivres aux habitants de la troisième circonscription de Makélékélé, dans le but de susciter l'engouement des personnes de bonne volonté afin de venir au secours des personnes vulnérables.

Plus de trois mille personnes ont été touchées par l'opération de distribution des produits alimentaires et autres biens de première nécessité. Elles ont symboliquement reçu du riz, des boîtes de conserve, de l'huile, du sucre, du lait concentré, des pâtes et autres.

L'association Diata-Château d'eau innovations veut, en effet, servir d'exemple en initiant cette campagne qui permettra aux particuliers et organisations non gouvernementales d'apporter leur contribution afin de mettre en place une banque alimentaire au profit de la population. Cela mettra fin aux différents problèmes qui minent les habitants de cette partie de Brazzaville, notamment les difficultés à consommer une alimentation saine.

Ce geste est la conséquence d'une analyse des membres de cette association qui estiment que le problème alimentaire et sanitaire dérange beaucoup la population.

Selon le président de Diata-Château d'eau innovations, Alban Kaky, les dons et autres legs des partenaires aux habitants de ces quartiers seront stockés aux fins de les distribuer aux plus vulnérables.

Ces derniers seront enregistrés au préalable en fonction du poids de fragilité des quartiers. « Notre ambition, c'est de monter une banque alimentaire pour nos quartiers. Si les pays dits développés arrivent à le faire, nous pouvons aussi le faire. C'est juste un problème de volonté car, dans



Alban Kaky distribuant des kits aux habitants DR

nos quartiers, il y a des gens qui jettent parfois la nourriture parce qu'il y en a trop sur la table. De l'autre côté, il y a ceux qui en cherchent. Nous voulons susciter l'envie de ceux qui en possèdent un peu d'aider ceux qui sont dans le besoin », a expliqué Alban Kaky.

Il pense que les partenaires et personnes de bonne volonté sont les bienvenues puisque, d'après lui, chaque citoyen a toujours quelque chose à partager. Si cette première action a été réalisée aux frais de l'association, son président souhaite que celles qui seront menées en fin décembre et de début janvier connaissent la participation des autres organisations humanitaires puisque la banque alimentaire permettra aux donateurs de déposer ce qu'ils possèdent en trop.

Les habitants ont de leur côté manifesté leur engagement à soutenir et accompagner ce projet qui leur est directement destiné. « Ce jeûne est plein d'initiatives et il travaille vraiment pour le bien de la communauté. Contrairement aux hommes politiques qui viennent nous distraire, cette association nous propose des projets ambitieux. Ici, chacun de nous est, en quelque sorte, actionnaire et c'est nous qui gérons le projet », a indiqué un habitant du quartier Ngangoni. Créée en juillet 2016, Diata-Château d'eau innovations est une association qui milite pour le bien-être de la communauté en développant l'esprit d'initiative, de travail en commun et de collaboration. Elle évolue dans les domaines sociaux et économiques.

Rude Ngoma

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 001/MESRSIT/CAB/CGMP/SP-2021

I. Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement, exercice 2021, des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés relatifs aux travaux et fournitures.

II. Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique sollicite donc des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les marchés suivants :

A. Marchés de travaux

- 1- Réhabilitation de deux bâtiments du campus 1 « La forêt » ;
- 2- Construction du bâtiment des salles de cours de la faculté de droit ;
- 3- Construction du bâtiment de la DEP ;
- 4- Construction des bâtiments du siège de l'Université Inter-Etats Congo-Cameroun ;
- 5- Construction des bâtiments pédagogiques de l'Université Inter-Etats Congo-Cameroun ;
- 6- Construction des infrastructures de l'Université virtuelle du Congo.

B. Marchés de fournitures

- 1- Equipement du laboratoire de la faculté des sciences de la santé ;
- 2- Equipement du laboratoire de l'Ecole Nationale Supérieure de Forestierie ;
- 3- Acquisition du matériel technique de la faculté des sciences de la santé ;
- 4- Acquisition du matériel scientifique de la faculté des sciences de la santé ;
- 5- Acquisition du matériel technique de laboratoire de l'Ecole Normale Supérieure ;
- 6- Acquisition du matériel de laboratoire de l'Ecole Normale Supérieure et Polytechnique ;
- 7- Acquisition du matériel de laboratoire de la faculté des lettres, des arts et des sciences humaines ;
- 8- Equipement du siège de la direction générale des affaires sociales et des

œuvres universitaires (DGASOU) ;

9- Equipement des bâtiments du siège de l'Université Inter-Etats Congo Cameroun.

III. La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres Ouvert à tous les candidats éligibles.

IV. Les candidats intéressés peuvent consulter les dossiers d'appel d'offres à l'adresse suivante : Cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, sise au n°5 de l'avenue Lucien Fourneau, à côté de l'Ambassade de l'Angola, Brazzaville, République du Congo. La cloture des offres et l'ouverture des plis sont prévues pour le mercredi 20 décembre 2021 à douze heures précises (12 heures 00) à l'adresse mentionnée précédemment.

Les candidats intéressés peuvent également obtenir le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) à l'adresse mentionnée ci avant, contre un paiement non remboursable effectué par chèque bancaire certifié émis au nom du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique.

V. Les offres devront être soumises à l'adresse et à la date mentionnées précédemment.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse suivante : Salle de réunion du cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de un pourcent (1 %) de la valeur de leur soumission.

Fait à Brazzaville, le : 04 .02021

Pr. EMMANUEL née ÂDOUKI Delphine Edith

Déclaration conjointe sanctionnant le sommet de Brazzaville sur la « Boucle d'amitié énergétique » entre la République du Congo et la République démocratique du Congo

1. A l'initiative et sur invitation du président de la République du Congo, son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, le président de la République démocratique du Congo, son excellence Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo, s'est rendu à Brazzaville ce lundi 6 décembre.

Les deux chefs d'Etat :

a. Considérant les relations de fraternité et de coopération entre les deux Etats aussi bien dans le cadre bilatéral que sous-régional et régional ;

b. Considérant les objectifs consignés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et dans le Traité révisé de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) ;

c. Conscient que leurs pays respectifs disposent d'importantes ressources énergétiques et déterminés à optimiser leur mise en valeur pour le bien-être de leurs populations et le développement intégral de leurs nations ;

d. Considérant que le partage des ressources énergétiques est un des moyens d'intégration les plus efficaces entre les deux Etats et un facteur de développement économique mutuel au sein de la sous-région ;

e. Considérant que l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable constitue le septième objectif du développement durable et fait partie des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi d'opportunités de demain ;

f. Considérant que la République démocratique du Congo exploite le barrage hydroélectrique d'Inga dont les capacités peuvent alimenter en courant électrique les territoires respectifs de la République démocratique du Congo et de la République du Congo ;

g. Considérant que la République du Congo dispose du Central électrique à gaz situé à Pointe-Noire, dénommé Central électrique du Congo (CEC), qui a les capacités d'alimenter les pays voisins ;



h. Considérant que les ressources énergétiques et gazières des deux pays relèvent des énergies vertes ;

i. Tenant compte du projet « Boucle de l'amitié énergétique », projet qui respecte les normes écologiques et qui est une opportunité pour les deux pays à l'effet de réaliser les objectifs ci-dessus ;

1. Réitèrent leur volonté et engagement de réaliser ce projet, notamment par la signature d'un accord de coopération bilatérale ;

2. Demandent à leurs gouvernements respectifs de tout mettre en œuvre à cet effet, dans les meilleurs délais ;

3. Invitent les pays de la sous-région à se joindre à leurs efforts pour l'intégration sous régionale en matière énergétique.

Fait à Brazzaville, le 6 décembre 2021

Pour la République du Congo

Denis Sassou N'Guesso,

Président de la République, chef de l'Etat

Pour la République démocratique du Congo

Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo

Président de la République, chef de l'Etat

ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

www.adiac.tv



CONCOURS LITTÉRAIRE

Séphora Bienheureuse Ikoungou obtient la meilleure note

Le concours littéraire destiné à promouvoir le livre *Tous les enfants dispersés* de la lauréate du Prix des 5 continents 2020, Béata Umubyeyi Mairesse, a connu son lauréat, le 4 décembre, au cours d'une cérémonie de remise des prix tenue dans l'amphithéâtre des Humanités de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines (Flash) de l'Université Marien -N'gouabi (UMG).

Intitulé « Culture et mémoire », le concours organisé par l'Association culture Elongo (ACE), avec le soutien de l'Agence d'information d'Afrique centrale (ADIAC) et Les Dépêches de Brazzaville, en partenariat avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), a été lancé du 25 octobre au 27 novembre dans cinq établissements scolaires et universitaire de Brazzaville, à savoir les lycées de la Révolution, Ganga-Edouard, Savorgnan-de-Brazza, Joseph-Chaminade ainsi que la Flash de l'UMG. L'objectif étant non seulement de contribuer à la promotion du Prix littéraire des 5 continents 2020, mais aussi d'apporter le livre auprès des élèves et étudiants congolais.

Au cours de cette cérémonie, le président de l'ACE, Jean Blaise Bilombo, a fait savoir aux élèves que se retrouver pour la première fois dans l'amphithéâtre des Humanités, pour beaucoup d'entre eux, constituait un appel à franchir le



Emilie Eyala remetant les cadeaux à l'élève Séphora Bienheureuse Ikoungou/Adiac

vous avez lu le livre et bien compris le sujet. Pour une première expérience, on peut se féliciter de votre implication », a-t-il dit.

113 candidats en compétition

Après évaluation des lecteurs sur 113 candidats qui se sont engagés à lire le roman, 47 seulement ont pu finaliser la lecture de ce livre dans le temps imparti et ont pris part au concours. Deux meilleurs candidats ont été retenus par établissement. La mention spéciale a été donnée pour la participation féminine. C'est ainsi qu'avec ses 19 points, l'élève Bienheureuse Séphora Ikoungou, du lycée Chaminade, a réalisé le meilleur score. Elle est secondée dans le cadre des meilleurs scores par Roberlie Jolie Sakala, toujours du lycée Chaminade, avec 17,50 ; puis de Schadrac Bouyou du lycée Ganga-Edouard avec de 17 ; Saira Nkouka Banzouzi du lycée Savorgnan-de-Brazza avec 16 ; Gloria de Paule Adili Mayola du lycée de la Révolution avec 15,50 ; Valérie Grâce Jérôme Eyama du lycée de la Révolution avec 15 ; Ginette Aétézie Nzoumba du lycée Savorgnan-de-Brazza avec 14,50 ; Rostévie Saviendra du lycée Ganga-Edouard avec 13. S'agissant des études supérieures, Héritier Joël Moutété Mazouka de la Flash de l'UMG a obtenu 17,50 points, suivi de Gelda Valcie Mboyo Bitsimit, de la Flash avec 16,50.

Quant aux prix, le Pr Omer Massoumou a indiqué qu'ils ne sont que des motivations. « C'est une invitation qu'on vous fait pour dire que vous avez aimé le livre. Mettons le livre au centre de nos vies. Car le livre vous permet d'avancer; il ouvre les horizons. Garder le cap, lisez et nous allons nous retrouver c'est sûr », a-t-il conseillé.

A l'issue de son sacre, l'élève Séphora Bienheureuse Ikoungou a livré ses sentiments: « Je suis très contente c'est une fierté pour moi et pour mon école. C'est pendant une semaine que j'ai lu tout ce livre. La leçon que j'ai retenue c'est que le génocide c'est quelque chose de très mauvais, on peut se retrouver au finish seul, démoralisé. J'ai apprécié l'initiative de l'Association Culture Elongo et pense que ce n'est pas pour la première et dernière fois qu'ils vont organiser cette activité. Aussi, j'invite les élèves à participer à ce concours s'il est de nouveau organisé », a indiqué l'heureuse élue.

L'ACE profite de l'occasion pour lancer appel aux gens de bonne volonté et institutions à s'associer à l'opération. Car pérenniser le jeu concours « Culture et mémoire », c'est favoriser le partage culturel francophone et le vivre ensemble. Notons que jusqu'en 2020, la République du Congo faisait partie des cinq comités de lecture dans le monde entier, à savoir la France, la Belgique, le Canada, le Sénégal et le Congo. Mais à partir de cette année 2021, il y a dorénavant six comités de lecture avec l'entrée du Vietnam.

Bruno Okokana

na UBA ba supporters bako ganga



Jusqu'au 31 Décembre 2021

Epargnez et Gagnez

Avec la promo UBA Bonana

Effectuez un dépôt minimum de **250.000 FCFA** dans votre compte épargne et tentez de gagner jusqu'à **500.000 FCFA*** en bons d'achat et pleins d'autres lots.







* Voir règlement sur notre site-web

UBA CONGO BZV cfcubecongo@ubagroup.com Africa's Global Bank

pas et à accélérer le destin de telle manière que demain, cela soit leur place avant de devenir des grands acteurs de la vie civile de leur pays. Jean Blaise Bilombo a parlé de l'interdépendance de la lecture et de la sagesse, parce que la lecture est un partage, un voyage, une possibilité de construction de soi. « Si vous construisez, si vous améliorez, si vous soulignez sur le mouvement de valeur, de tolérance, de respect de l'autre, d'empathie, de solidarité, de courage, d'initiative, ... à ce moment-là, pour certains vous devenez des citoyens de notre pays, des citoyens du continent africain et des citoyens du monde. C'est en cela que ceux d'entre vous qui ont participé à l'initiative de l'ACE autour du livre, de l'auteure distinguée par le Prix du 5 continents de la francophonie, vous avez touché du doigt, vous avez partagé le destin d'un certain nombre de personnages pris dans la tourmente de la guerre civile du Rwanda, mais en même temps vous vous êtes aguerris de comment il faut grandir, il faut partager avec l'autre, et de devenir des justes ... », a-t-il laissé entendre.

Pour sa part, le chargé des relations extérieures avec les clubs littéraires et associations de l'ACE, le Pr Omer Massoumou, a informé les élèves que le livre de la lauréate du Prix des 5 continents 2020, Béata Umubyeyi Mairesse, qu'ils ont lu a été au niveau international plébiscité par les différents lecteurs.

Il a aussi expliqué le sens de la thématique retenue par le comité de lecture congolais à travers l'ACE, qui est celle de littérature de mémoire. « Pourquoi littérature de mémoire ? Parce que nous sommes un pays qui a connu les guerres civiles. Et ce roman a pour thématique aussi la guerre civile, certes ce n'est pas de façon directe que ce thème est abordé, mais un parler indirecte, l'après événement. ... C'est aussi une invitation à la lecture des textes de façon régulière. Dans l'ensemble,




EXTENSION APPEL D'OFFRES 22_RFGS_153372

Objet	Location des Espaces de Stockage des Moustiquaires à Brazzaville et Pointe Noire
Date de l'appel d'offres	19 Novembre 2021
Nouvelle Date de clôture pour la réception des manifestations d'intérêt	10 Décembre 2021
Numéro de référence	Congo BU_22_RFGS_153372

1. Introduction

Catholic Relief Services (CRS) est une organisation à but non lucratif, constituée en vertu des lois du District de Columbia, États-Unis, ayant son principal siège au 228 W. Lexington Street, Baltimore, Maryland 21201, États-Unis, opérant en République du Congo avec un protocole d'accord signé en Octobre 2018 avec le Gouvernement de la République du Congo. Depuis 2018, CRS travaille avec le Ministère de la Santé à travers le Programme National de Lutte Contre le Paludisme sur le renforcement de la lutte contre le paludisme sous financement du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Le Fonds Mondial). Parmi les interventions prévues dans le cadre de la subvention actuelle NFM3, il est prévu l'organisation d'une campagne de distribution de masse des moustiquaires imprégnées d'insecticide au cours de l'année 2022. Pour la mise en œuvre de cette campagne, CRS acquerra **3,608,377 moustiquaires** et les positionnera dans **2 entrepôts, dont 1 à Brazzaville et 1 à Pointe Noire** qui serviront de points de livraison vers les autres départements sur toute l'étendue nationale au moment de la campagne. CRS invite les Fournisseurs potentiels disposant des espaces d'entreposage à Brazzaville et Pointe Noire répondant aux standards requis par CRS de soumettre leurs propositions.

2. Spécifications

Item	Dimensions requises	Durée	Critères de sélection
Entrepôt Moustiquaires à Brazzaville	3000 m ²	3 mois à partir de mi-février 2022	1. Critères de base a. Surface proposée >= aux dimensions requises b. Lieux situés dans une zone sécurisée c. Lieux accessibles tout le temps d. Lieux sans historique d'inondations 2. Critères additionnels a. Possibilité d'entreposage sous régime douanier suspensif b. Lieux clôturés c. Ventilation adéquate d. Hauteur minimum de 4 m (du sol à la poutre) e. Service de Gardiennage 24 h / 24 f. Parking disponible >= 400 m ² g. Quai de chargement disponible et adéquat ou possibilité d'entrée des camions dans l'entrepôt h. Eclairage adéquat (interne et externe) i. Disponibilité de groupe électrogène ou autre back up pour l'électricité j. Equipements de sécurité (extincteurs, bac à sable etc..)
Pointe Noire Moustiquaires à Pointe Noire	2000 m ²	5 mois à partir de mi-février 2022	

Il est acceptable de soumissionner pour 1 seulement ou bien les 2 entrepôts à la fois. Les Fournisseurs peuvent également proposer un maximum de 2 entrepôts par localité. Les fournisseurs désireux de prendre part à ce marché peuvent retirer le Dossier d'Appel d'Offres au bureau de CRS sis Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo ou en faire la demande par email à l'adresse électronique bidcg@crs.org

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE







L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIAAC NEWSLETTER

L'information du congo et de sa région en un clic !

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
 Brazzaville - République du Congo
 (+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr

NÉCROLOGIE

João Mbemba, agent des Dépêches de Brazzaville, la famille Mafimba et enfants ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils, père, oncle et grand-père, Bienvenu Alain Patrick Mafimba, survenu le 17 novembre à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°74, de la rue Dahomey, à Poto-Poto. L'inhumation a lieu mercredi 8 décembre 2021 au cimetière privé Bouka.



Les familles, Bitsoumani, Mayela, Ntadi, Hombessa, Sita, Kanda Lounana, Nkounkou et la chefferie Kindamba ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, frère, oncle, grand père, et fils Ange Joseph Bitsoumani, ingénieur géologue et expert en mines solides, retraité du ministère des Mines. Le deuil se tient au n° 12 rue Henri Badi à Mafouta (référence 1^{ère} station Total). La date de l'inhumation est fixée au jeudi 9 décembre 2021 au cimetière à Loukanga.

IN MEMORIAM

8 décembre 2020 - 8 décembre 2021

Il y a une année qu'il a plu au Seigneur de rappeler à lui notre regretté Alphonse Mpemba, un homme de coeur, humble, aimable et dont la présence nous manque profondément. En ce jour du premier anniversaire du rappel à Dieu, la famille prie tous ceux qui l'ont connus d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire. Merci de tout coeur.



UNE ADRESSE E-MAIL
 POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
 PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



Accord de coopération entre la République démocratique du Congo et la République du Congo relatif à la mise en œuvre du projet « Boucle de l'amitié énergétique »

Le gouvernement de la République du Congo et le gouvernement de la République démocratique du Congo collectivement appelés « les Parties » ou individuellement « la Partie ».

Préambule

Considérant les relations d'amitié et de coopération et d'intégration existant entre les deux Etats, notamment dans le cadre des organisations sous-régionales, régionales et internationales auxquelles ils font partie ;

Considérant les objectifs consignés dans la Charte des Nations unies, l'Acte constitutif de l'Union africaine, le Traité révisé de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale et autres instruments juridiques internationaux auxquels les Etats ont souscrit ;

Conscients que les parties disposent de grandes ressources énergétiques et doivent achever les processus devant garantir à leurs populations respectives ainsi qu'à tout le continent l'accès à l'énergie pour un développement intégral et inclusif

Considérant que l'énergie peut être un puissant moyen d'intégration entre les Etats et un facteur de développement économique consensuel ;

Considérant que les Parties disposent chacune d'un énorme potentiel hydroélectrique et gazier ;

Considérant que l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable, constitue le septième Objectif du développement durable et fait partie des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi d'opportunités de demain ;

Ayant à l'esprit que le renforcement de la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives aux énergies à faible émission carbonique et la promotion des investissements dans les infrastructures énergétiques contribuent au développement durable ;

Considérant que la République du Congo dispose d'une Centrale électrique à gaz située à Pointe-Noire, dénommée Centrale électrique du Congo (CEC), qui a les capacités d'alimenter les pays voisins ;

Considérant que la République démocratique du Congo exploite le barrage hydroélectrique de Inga dont les capacités peuvent alimenter en courant électrique les villes de Kinshasa (République démocratique du Congo), de Brazzaville (République du Congo) ;

Considérant que ce projet dénommé « Boucle de l'amitié énergétique » est prioritaire pour les deux pays, ainsi que l'ont réaffirmé leurs chefs d'Etat à plusieurs occasions ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place le projet dénommé « Boucle de l'amitié énergétique » entre la République du Congo et la République démocratique du Congo, pour assurer l'interconnexion des réseaux énergétiques des deux pays ;

Conscients que la réalisation de ce projet permettra d'employer l'énergie du continent africain pour son propre développement, de garantir l'accès à l'énergie aux populations et aux Entreprises présentes et futures dans les deux pays, tout en donnant vie à une nouvelle ère de développement et d'intégration sous-régionale ;

Par conséquent, au regard de ce qui précède, les Parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 : De l'objet

Le présent Accord a pour objet de concrétiser le projet dénommé « Boucle de l'amitié énergétique » entre la République du Congo et la République démocratique du Congo.

Le projet « Boucle de l'amitié énergétique » vise à assurer l'interconnexion des réseaux énergétiques des deux pays.

Article 2 : Des projets identifiés

Dans le cadre de cet Accord, il a été retenu :

L'interconnexion des réseaux électriques reliant Inga-Kinshasa en République démocratique du Congo et Brazzaville- Centrale électrique de Pointe-Noire en République du Congo ;

Cette interconnexion de réseau électrique précitée devrait alimenter les zones industrielles du Katanga en République Démocratique du Congo.

D'autres projets d'interconnexion pourraient faire l'objet d'études par les Parties dans le cadre de cet Accord.

Article 3 : Des phases de réalisation du projet

Une première phase consistera à renforcer les capacités de transport des lignes entre la Centrale électrique du Congo de Pointe-Noire et la Centrale hydroélectrique d'Inga en République démocratique du Congo via Brazzaville ;

Plusieurs phases d'augmentation de capacité de production d'énergie électrique et de construction de lignes de transport associées interviendront dans les deux pays en vue d'alimenter cette Boucle. Il s'agit notamment de l'augmentation de la capacité de production d'électricité de la CEC de Pointe-Noire et de la centrale

hydroélectrique d'Inga.

Article 4 : De la mise en oeuvre du projet

Afin de s'assurer de la faisabilité des projets identifiés, les Parties s'engagent à faire réaliser, préalablement à l'exécution des phases sus-décrites, des études par des cabinets d'études indépendants et de notoriété internationale sélectionnés à cet effet.

Ces études de faisabilité devront comprendre notamment :

L'étude d'impact environnemental et social assorti de son plan de gestion ; L'évaluation des ressources énergétiques de chaque pays ; L'évaluation des capacités énergétiques installées ; L'évaluation des besoins énergétiques présents et futurs de chaque pays ; L'étude du marché assortie du plan d'investissement et des retombées économiques et financières pour chaque pays ; L'évaluation des projets assortie des coûts estimatifs et des études tarifaires correspondantes ; Un schéma d'opérationnalisation du projet incluant une harmonisation des puissances de production.

Article 5 : De l'organe conjoint et ses missions

Les Parties mettent en place un organe conjoint constitué de :

Le Comité interministériel composé des ministres en charge de l'énergie des deux pays ; Le Comité technique de suivi constitué des experts des deux pays, des représentants des deux sociétés nationales d'électricité ainsi que des représentants du Pool énergétique de l'Afrique centrale. Ce dernier assure le secrétariat du Comité technique de suivi et convoque les réunions.

Cet organe conjoint doit être mis en place un mois après la signature de l'Accord.

Le Comité interministériel se réunit annuellement pour évaluer l'état d'avancement des projets et statuer sur l'exécution de l'accord.

Le Comité technique de suivi a pour missions de :

Recruter par un appel d'offre international, un ou des cabinets d'étude spécialisés en vue de réaliser les études de faisabilité susmentionnées ; Superviser, actualiser et valider les Etudes de faisabilité et formuler des suggestions par rapport aux prochaines étapes à franchir ; Formuler des propositions sur le démarrage effectif du projet ; Préparer à l'attention du Comité interministériel les requêtes de financement pour des projets spécifiques et identifier les potentiels bailleurs de fonds ; Dresser un rapport trimestriel aux gouvernements de chaque Partie.

Article 6 : De la résolution de différends

Tout différend né de l'interprétation ou de l'application du présent Accord sera résolu à l'amiable par voie diplomatique ;

En cas de désaccord persistant, les Parties acceptent de porter le litige, en dernier recours, devant la Cour Internationale de Justice de La Haye.

Article 7 : De la modification de l'accord

Le présent accord peut être modifié par voie d'avenant sous la même forme que la présente.

Article 8 : De la dénonciation de l'accord

Le présent accord peut prendre fin par consentement mutuel des Parties contractantes ou par dénonciation expresse par l'une d'entre elles.

En ce dernier cas l'expiration dudit accord prendra effet quatre-vingt-dix jours après la date de réception de la notification par la Partie qui aura été notifiée en dernier.

Article 9 : De la durée et l'entrée en vigueur

Le présent accord prendra effet trente jours après la réception par voie diplomatique de la dernière notification, dans laquelle les Parties se notifient mutuellement l'accomplissement des exigences légales internes indispensables.

Le présent accord conclu pour une durée indéterminée, doit faire l'objet d'une évaluation périodique tous les cinq ans.

En foi de quoi, le présent accord a été signé en deux exemplaires originaux, en langue française. Les deux textes faisant également foi.

Fait à Brazzaville, le

Pour la République démocratique du Congo
Olivier Mwenze Mukaleng
Ministre des Ressources hydrauliques et Electricité

Pour la République du Congo

Bruno Jean Richard Itoua
Ministre des Hydrocarbures



COMMUNIQUE

La direction générale de LCB Bank informe son aimable clientèle que depuis le 19 octobre 2021, M. Bambi-Bone Guy Noël ne fait plus partie de ses effectifs.

Depuis cette date, ce dernier n'a donc plus aucune qualité ni compétence pour parler et agir au nom de LCB Bank, qui décline toute responsabilité pouvant survenir du fait d'agissements imputables à celui-ci.

En remplacement de ce dernier, la direction Marketing, Digitale & Assurances est assurée par un nouveau Responsable qui se tient à votre disposition.

Bonne compréhension.

Fait à Brazzaville, le 02 / 12 / 2021

La Direction Générale

MUSIQUE

Les deux Congo recommandent l'inscription de la rumba dans les enseignements scolaire et universitaire

La recommandation a été adoptée lors de la cérémonie de clôture des travaux de la table ronde sur la rumba congolaise qui a eu lieu à l'auditorium du rectorat de l'université Marien-Ngouabi, le 4 décembre, sous les auspices du ministre de la Culture et des Arts, Dieudonné Moyongo.

Après deux jours des travaux, les membres des deux comités scientifiques chargés de l'inscription de la rumba congolaise sur la liste représentative du patrimoine immatériel culturel de l'humanité, conduits respectivement par les Prs Joachim Emmanuel Goma Thethet, président du Comité scientifique de la République du Congo, et André Yoka Lye Mudaba, président du Comité scientifique de la République démocratique du Congo (RDC), ont pris des motions et recommandations.

Le communiqué final des travaux fait savoir que les communications abordées étant de très bonne facture, elles ont fait l'objet des débats francs, fructueux et constructifs. S'agissant des recommandations, deux séries ont été adoptées, à savoir des recommandations à l'endroit du ministère de la Culture et des Arts et au gouvernement congolais, ainsi que des recommandations destinées aux enseignants chercheurs des deux Congo.

Concernant la première série, les participants ont recommandé la publication, dans des délais raisonnables, des actes de la table ronde sur la rumba



Gypsie la tigresse esquissant quelques pas de la rumba congolaise avec le Pr André Yoka Lye Mudaba / Adiac

congolaise, afin de contribuer à sa plus grande visibilité ; l'organisation à l'avenir d'autres rencontres avec les praticiens de la rumba congolaise pour une meilleure appropriation des axes stratégiques dégagés par le comité conjoint RDC/Congo relatif à la sauvegarde et à la promotion de cette musique; le travail avec les ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour l'inscription de la rumba congolaise dans les

programmes scolaires et universitaires et les programmes de recherche scientifique, afin d'assurer la sauvegarde et la pérennisation de cet élément culturel; la poursuite de la coopération et des échanges entre les deux Congo pour la sauvegarde et la promotion de la rumba congolaise.

Quant aux enseignants chercheurs des deux pays, les participants leur ont recommandé de mener des investigations pour rassembler les matériaux nécessaires au niveau des dé-

pôts archivistiques tant au plan national qu'international ; de contribuer par des travaux scientifiques incontestables à une meilleure visibilité de la rumba congolaise sur le plan international.

Le ministre de la Culture et des Arts, Dieudonné Moyongo, a remercié le Pr André Yoka Lye Mudaba de la RDC et sa délégation pour avoir fait le déplacement de Brazzaville dans un contexte difficile. Il a ensuite félicité le Comité scientifique du Congo pour le sérieux mis

dans l'organisation de la table ronde. « Je suis heureux des résultats auxquels vous êtes parvenus. Vous avez eu des échanges enrichissants qui seront traduits en actes », a promis le ministre.

En ce qui concerne les actes de cette table ronde, il s'est engagé pour que ceux-ci soient publiés le plus rapidement possible. « Il est important de publier les actes de cette table ronde. C'est un engagement solennel que je prends ici de le faire », a-t-il souligné.

Enfin, Dieudonné Moyongo a remercié la représentation de l'Unesco au Congo qui a accompagné le pays dans ce processus, se disant confiant que le dossier des deux Congo, bien préparé et élaboré, sera admis par l'Unesco, tout en reconnaissant que le plus dur va commencer.

Notons que la cérémonie était animée par l'artiste musicienne Gypsie la tigresse, qui a égayé et esquissé quelques pas de danse avec les membres de deux comités scientifiques. Elle était assistée de son collègue artiste Djoson philosophe.

Bruno Okokana

MUSIQUE

« Faux jugements », Fanie Fayar sous le prisme de la rumba

Diffusé pour le moment qu'en version audio, depuis le 29 novembre, « Faux jugement » est le tout nouveau single de l'artiste-musicienne Fanie Fayar dans lequel elle a misé sur la rumba congolaise pour dénoncer toute opinion fondée sur des suppositions et non la vérité.

« Faux jugement » se présente dans un court format de 3 mn 30. Et si l'artiste s'est longtemps illustrée dans le « Nsangi groove-soul », autrement dit une combinaison des rythmes congolais, africains et de styles pop, funk, rock, jazz et soul, elle a opté cette fois-ci pour la rumba congolaise dans une rythmique douce, qui berce l'oreille avec sa voix tendre et sensationnelle.

Parce qu'il est de coutume dans nos sociétés de voir des gens élever des voix ou porter leurs témoignages sur des faits dont ils ne possèdent pas la vérité, Fanie Fayar appelle à cesser avec les faux jugements. Son tout nouveau single se veut donc interpellateur car trop souvent, l'apparence est trompeuse et, il ne suffit pas de voir ou d'entendre pour connaître la



vérité concernant une quelconque situation.

« Faux jugement », c'est donc une manière pour l'artiste de relativiser sur le fait que la perfection n'est pas de ce monde. Aussi, de dire au public que tout le monde dans la vie peut connaître une période de vache maigre, donc au lieu de condamner injustement et surtout sans connaissance de cause, il serait mieux de songer à comprendre l'épreuve par laquelle passe autrui et surtout compatir.

A ce propos, Fanie Fayar a chanté: « Moto nionso na mokili ako bungaka, kasi soki ekomi na tango na ngai, ekomelaka ngai gambo. Mi tala, mi tuna, soki nani obunga té po ozala moto ya yambo obuakela ngai libanga. L'erreur est humaine, moto nionso aza na mabé na

yé. Mais, sache que l'erreur ne fait pas de moi une erreur... Ne jamais condamner, ne jamais juger ».

Pour rappel, Fanie Fayar est une artiste qui s'appuie sur ses origines et sa tradition pour faire résonner la voix exceptionnelle de son terroir aux extrémités de l'Afrique et d'ailleurs. Passionnée de musique depuis son enfance, elle fait ses débuts au sein de la chorale « La colombe » avant d'intégrer des groupes professionnels puis de prendre son envol pour une carrière solo. Fanie Fayar est aussi formatrice, car elle dirige un atelier de chant à l'Institut français du Congo, à Brazzaville, où elle transmet sa romance pour la mélodie aux plus jeunes. À son actif à ce jour, plusieurs collaborations, récompenses, morceaux et un album intitulé « Bo yamba ngai », sorti en 2018.

Merveille Atipo

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Albanie, 11e journée, 1ère division

Le Teuta Durrës piétine et abandonne deux points face au Vllaznia Shkodër (1-1). Remplaçant, Kévin Koubemba est entré à la 57e mn, juste après l'ouverture du score de son équipe.

Le Teuta Durrës est 6e sur 10.

Allemagne, 14e journée, 1ère division
Bochum s'impose sur le terrain d'Augsbourg (3-2). Sur le banc au coup d'envoi, Sylver Ganvoula a remplacé Polter, double buteur, à la 79e mn.

Le promu est 10e avec 19 points.

Allemagne, 18e journée, 3e division
Sans Kamal Bafounta, absent, la réserve du Borussia Dortmund l'emporte 3-0 à Verl.

Allemagne, 17e journée, 4e division, groupe Nord/Sud

Flodyn Baloki n'était pas sur la feuille de match lors de la défaite de l'Atlas Delmenhorst à Hanovre (1-3).

Allemagne, 19e journée, 4e division, groupe Nord/Nord

Aurel Loubongo Mboundou était titulaire à l'occasion du match nul de la réserve de Sankt-Pauli sur le terrain de son homologue de l'Holstein Kiel (0-0).

Angleterre, 21e journée, 2e division

Nottingham Forest bat Peterborough 2-0. Brice Samba, titulaire a été averti à la 82e.

Bristol prend les trois points face à Derby County (1-0) avec Han-Noah Massengo, titulaire.

Au classement, Nottingham est 13e avec 28 points, tandis que Bristol est 17e avec 26 points.

Angleterre, 2e tour de la Cup

Barrow fait match nul à Ipswich Town (0-0). Offrande Zanzala est entré à la 63e. Le match d'appui se jouera le 14 décembre à Barrow.

Belgique, 17e journée, 1re division
Sans Senna Miangué, le Cercle de Bruges s'impose à Courtrai (0-2).

Le Standard de Liège est humilié à domicile par Charleroi (0-3). Remplaçant, Niels Nkounkou est entré à la 72e.

Sans Faitout Maouassa, en tribunes, ni

Morgan Poaty, victime d'une élongation, le FC Bruges bat Seraing 3-2.

Belgique, 14e journée, 2e division
Scott Bitsindou était titulaire face à Lommel, son ancien club, qui prend le point du nul à Lierse (2-2). Remplacé à la 71e.

Bulgarie, 18e journée, 1re division
Le CSKA Sofia et Bradley Mazikou, titulaire, prennent un point chez l'OFK Pirin (1-1).

Mavis Tchibota est entré à la 62e lors de la victoire de Ludogorets chez le Lokomotiv Sofia (4-2).

Ludogorets compte désormais 9 points d'avance sur le CSKA.

Italie, 17e journée, 2e division

On n'arrête plus Gabriel Charpentier, auteur de son 8e but de la saison face à Ternana. A la 17e mn, le Ponténégrin conclut d'une tête smashée le bon centre de Zampano.

Après l'expulsion de Gatti à la 26e mn, Frosinone concède l'égalisation à la 51e et Charpentier, isolé devant, a été remplacé à la 68e mn. Score final 1-1. Frosinone est 8e avec 25 points.

Luxembourg, 14e journée, 1ère division

Le Racing Union baisse pavillon face au Fola Esch (0-1). Yann Mabella était titulaire : une grosse frappe à son actif à la 74e mn.

L'Etzela Ettelbrück est laminé à Niedercorn (0-6). Titulaire en défense centrale, Godmer Mabouba a vécu un cauchemar : pris de vitesse sur le premier but, scotché sur le second, il passe au travers sur le cinquième.

Malte, 11e journée, 1ère division
Depuis le banc de touche, Christoffer Mafoumbi a assisté au revers de Mosta face à Gudja United (0-3).

Portugal, 13e journée, 1ère division
Tout avait bien commencé pour Boavista et Gaius Makouta face au Marítimo Funchal : à la 5e mn, l'international congolais ouvre du pied gauche sur Hamache, dont le centre amène l'ouverture du score.

Mais alors que Funchal était réduit à dix à la 76e mn, Makouta, déjà averti à la 41e, va également être expulsé à la 76e mn pour un second avertissement

après une semelle involontaire.

A dix contre dix, Boavista va concéder le match nul 1-1 à la 95e mn. Et reste scotché à la 10e place à 19 points du podium.

Russie, 17e journée, 1ère division
Alexis Beka Beka a été remplacé à la 72e mn lors du revers du Lokomotiv Moscou face à Ural (0-1). Les coéquipiers de l'ancien Caennais ont été réduits à dix à la 47e mn.

Réduit à dix, puis à neuf aux 6e et 36e mn, Ural est battu chez le Dinamo Moscou (0-2). Erving Botaka Yobama, averti à la 75e mn, a joué toute la rencontre en défense centrale.

Au classement, Ufa est 15e et avant-dernier avec 16 points, à neuf longueurs du Lokomotiv Moscou, 6e.

Slovaquie, 17e journée, 1ère division
Yhoan Andzouana, ailier droit, est passeur décisif pour Balic à la 32e mn. Au pressing sur Adamec, dont la passe en retrait manquée profite à Hahn (2-0, 35e mn). Remplacé à la pause, alors que le DAC Dunajska Streda avait obtenu le score final face à Pohronie (2-0).

Le DAC est 4e à trois points du podium.

Slovénie, 19e journée, 1ère division
Antoine Makoumbou était titulaire lors du succès de Maribor à Celje (1-0). Maribor est 2e à un point de Koper, le premier.

Suisse, 16e journée, 1ère division
Kévin Monzialis est resté sur le banc lors de la victoire de Lugano face à Sion (2-0). Lugano est 3e avec 29 points.

Turquie, 15e journée, 1ère division
Hatayspor coule à domicile face à Baskasehir (0-3). Dylan Saint-Louis est entré à la pause, alors que le score était acquis. Hatayspor est 4e avec un point d'avance sur son bourreau du week-end.

Ukraine, 17e journée, 1ère division
Le FC Illychivets Marioupol prend un point à Desna (3-3). Avec Marc-René Mampassi titulaire.

Ligue 1, 17e journée

Montpellier s'impose face à Clermont 1-0. Béni Makouana est entré à la 80e. Sans Loris Mouyokolo, absent, Lorient

est battu au Moustoir par Nantes (0-1). Yannis M'Bemba est resté sur le banc des Canaris.

Réduit à dix à la 35e, Reims s'incline à domicile face à Angers (1-2). Bradley Locko Banzouzi n'est pas entré en jeu. Chrislain Matsima et Warren Tchimbembé n'ont pas joué lors du carton de Monaco face à Metz (4-0).

Ligue 2, 17e journée

Caen prend un point à Auxerre (2-2). Avec Prince Oniangue titulaire comme défenseur axial droit. Jason Nguabi n'était pas dans le groupe.

National 1, 15e journée

Le Mans n'en finit pas de décevoir : en déplacement chez la lanterne rouge, Bastia-Borgo, les Manceaux s'inclinent sur le score d'un but à zéro. Durel Avounou était titulaire dans l'entrejeu, tandis que Mons Bassouamina a joué l'intégralité du match sur le front de l'attaque corse.

Orléans et Fred Dembi, averti à la 68e mn, s'inclinent à domicile face à Sète (0-1). Alan Dzabana, remplacé à la 90e mn, s'est créé une occasion à la 12e, mais L'Hostis a détourné en corner.

Laval prend le gain du match à Boulogne-sur-Mer (2-1). Marvin Baudry et Randi Goteni étaient tous deux alignés au coup d'envoi : le premier a été sobre dans son rôle de libéro, mais a pêché dans ses relances.

Pour sa première titularisation en National, Randi Goteni a connu des difficultés face aux milieux boulonnais. Averti à la 31e mn et remplacé à la 84e. Dans les rangs de l'USBCO, Hermann Moussaki a disputé toute la rencontre. Annecy et Kévin Mouanga reçoivent Châteauroux ce lundi soir.

Coupe de France, 8e tour
Bourgoin-Jallieu est éliminé aux tirs au but par Hauts-Lyonnais au terme d'un match prolifique en buts (3-3). Titulaire, Jean-Bryan Boukaka a brillé avec un penalty provoqué dès la quatrième minute. Il a ensuite obtenu et converti lui-même un second coup de pied de réparation à la 44e.

Averti à la 90e+3 mn, l'ancien Rennais a en revanche manqué son tir au but, repoussé par la barre transversale.

Camille Delourme



EXPOSITION VENTE



Pour vos cadeaux de fin d'année et de nouvel an, le Musée Galerie Bassin du Congo vous présente, du 3 décembre 2021 au 31 janvier 2022, une exposition vente de peinture et de sculpture des anciens et jeunes plasticiens du Bassin du Congo.

Lundi à vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 13h.



JOURNÉE MONDIALE DE L'AVIATION CIVILE

La situation d'Ecair s'éternise

Le 7 décembre de chaque année, le monde entier célèbre depuis 1994 la Journée internationale de l'aviation civile. Proclamée par l'assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), celle-ci a pour but de mettre en évidence l'importance de l'aviation civile internationale et contribuer à sa promotion.

La Journée internationale de l'aviation civile a pour but de sensibiliser l'opinion mondiale sur l'importance de ce secteur pour le développement socioéconomique des pays. Elle vise aussi à mieux faire connaître le rôle de l'OACI qui soutient la coopération des États et leur prête assistance en vue d'établir un réseau de transport rapide et véritablement mondial, au service de toute l'humanité.

L'aviation est donc l'un des moteurs incontournables de la connectivité planétaire, car selon les objectifs de la Convention de Chicago, des vols sont sur le plan international des catalyseurs fondamentaux de la paix et de la prospérité dans le monde.

La situation de la compagnie Ecair

Pendant que le monde va célébrer cette journée, au Congo la situation de relance de la compagnie Equatorial Congo Airlines (Ecair) piétine. La dernière activité en date est celle d'août 2021 au cours de laquelle près de 800



agents de cette compagnie aérienne ont manifesté pour réclamer le paiement de leurs droits. En grand nombre et avec des instruments de toutes sortes, ils s'étaient amassés devant le siège de leur compagnie, en face de l'aérogare de Brazzaville, pour produire un bruit assourdissant. Ce jour là, l'un des agents s'exprimait en ces termes : « Nous sommes revenus pour revendiquer la même cause, c'est-à-

dire nos droits. On est revenu avec des casseroles pour que nous puissions nous faire entendre parce que depuis notre première manifestation, les autorités n'ont pas répondu à nos doléances ».

Apparemment, tous les plans de relance de cette compagnie congolaise d'aviation civile piétinent. Tous les avions d'Ecair sont cloués au sol depuis cinq ans et la situation sociale de ses agents

laisse à désirer.

Une autre employée en colère, mère de famille, déclare : « Nous sommes des responsables de famille. Nos enfants vont aujourd'hui çà et là pour trouver de quoi manger. Ce sont parfois nos parents retraités qui nous viennent encore en aide. C'est triste ».

Aujourd'hui, ces agents ont près de cinq ans d'arriérés de salaire. Or, plus d'une fois, le gouverne-

ment a exprimé l'ambition de relancer la compagnie Ecair mais sur le terrain, la situation reste inchangée.

En rappel, quand la compagnie Ecair ouvre ses portes, une bouffée d'oxygène envahit bon nombre de Congolais, car des liaisons locale et internationale sont régulièrement assurées et en plus des emplois sont créés, certains jeunes y accèdent, mais le beau temps ne dure que cinq ans.

Suspendus une première fois en juillet 2016, les vols intérieurs de la compagnie avaient brièvement repris fin septembre de la même année, du moins entre Brazzaville et Pointe-Noire, avant que les avions ne soient à nouveau cloués au sol, le 10 octobre 2016. Lancée en août 2012 avec le premier vol entre Paris et Brazzaville, la compagnie Ecair faisait la fierté nationale. En février 2014, elle inaugurerait une liaison entre Brazzaville et Dubaï. Mais en raison de ses nombreuses dettes, la compagnie a été contrainte en octobre 2016 de cesser ses activités

Faustin Akono

MUSIQUE

Lesly Felma lance son single

Après une tournée promotionnelle à travers les différents médias de la capitale, l'artiste-musicienne Lesly Felma vient de sortir le single «Comme tu sais faire».

Dans un style afro-traditionnel moderne, l'artiste musicienne fustige le comportement déviant de la jeunesse qui se livre à la drogue sans se soucier des conséquences qu'entraîne la consommation des stupéfiants. C'est une interpellation des jeunes à plus de responsabilité. « Avoir la force naturelle, c'est la meilleure des choses, luttons contre ce phénomène de la consommation de la drogue aux conséquences incalculables », dit -elle. « Quiconque en consomme devient un esclave. Soyez plutôt fiers de vous

avec vos capacités naturelles. Frère, toi qui dis que tu es fort après avoir pris le Tramadol, tu ne seras jamais couronné et ne gagnera aucun prix. Tu te crois être au top, détrompe-toi, cette bataille est sur terre ou au sol... », conseille-t-elle.

Cette chanson et son clip sont disponibles sur You Tube en Streaming (Itunes, Spotify, Digital Stores) et sur divers réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Tik Tok etc...). Son maxi single «Hopeness» sera disponible en 2022.

Hervé Brice Mampouya



INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



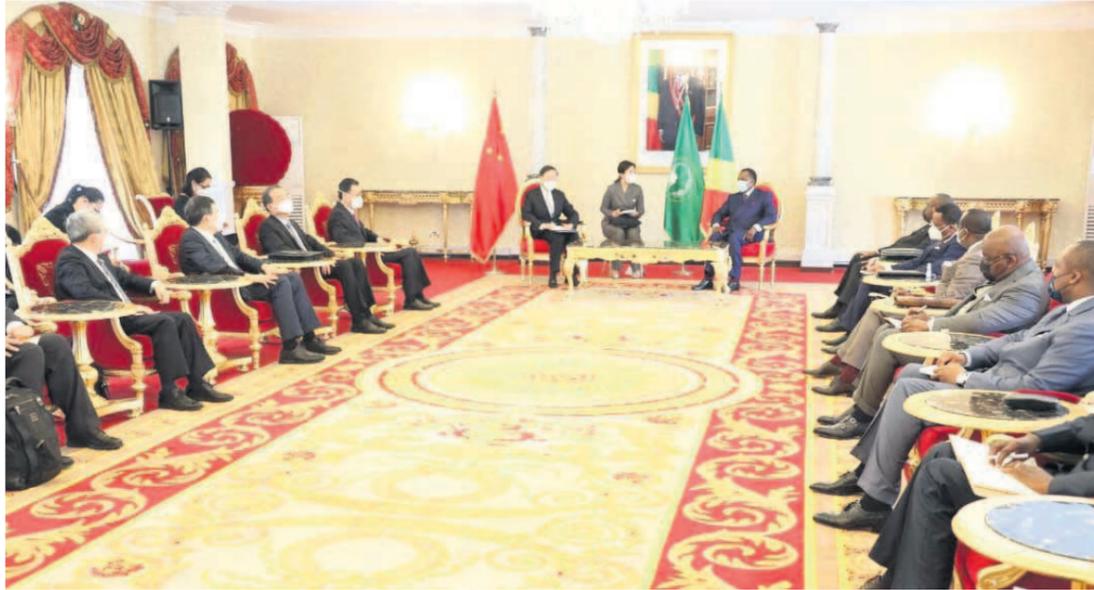
COOPÉRATION

La Chine disposée à intensifier les échanges avec le Congo

Le président de la République, Denis Sassou N'Gusso, s'est entretenu, le 5 décembre à Brazzaville, avec Yang Jiechi, membre du bureau politique du Comité central du parti communiste chinois, directeur du bureau de la Commission Affaires étrangères.

Après avoir transmis les « sincères salutations » du président Xi Jinping à son homologue congolais, Denis Sassou N'Gusso, Yang Jiechi a souligné que « sous l'impulsion personnelle et la direction des deux chefs d'Etat, le partenariat de coopération stratégique globale sino-congolais a fait des progrès à pas de géant ». La Chine, a-t-il poursuivi, est disposée à « intensifier les échanges de haut niveau » avec le Congo et à travailler pour que les deux pays se soutiennent fermement sur les questions d'intérêt fondamental respectif qui reflètent la spécialité et le niveau élevé de leur partenariat stratégique global.

« La Chine fera de la mise en œuvre des acquis de la huitième conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine une opportunité de continuer à soutenir inlassablement le Congo dans sa lutte contre la pandémie de covid-19, à valoriser et cultiver la nouvelle complémentarité et les nouveaux pôles de croissance dans la coo-



pération bilatérale et à promouvoir, de manière progressive, la coopération pragmatique dans les domaines de la construction d'infrastructures, parcs industriels et autres, afin d'appuyer le développement économique et social du Congo », a promis

l'homme d'Etat chinois, tout en réitérant l'engagement de son pays à intensifier les échanges de haut niveau avec le Congo. Par ailleurs, Yang Jiechi a souligné que la Chine et le Congo partagent un large consensus sur les dossiers internationaux. « Nos

deux parties devront multiplier la coopération dans la lutte conjointe contre l'unilatéralisme pour sauvegarder le véritable multilatéralisme, l'équité, la justice internationale et les intérêts communs des pays en développement », a-t-il insisté.

De son côté, le président Denis Sassou N'Gusso a demandé à Yang Jiechi de transmettre au président Xi Jinping « ses meilleurs vœux et sincères félicitations pour le centième anniversaire du Parti communiste chinois ».

Il a, en outre, réitéré « l'importance majeure » que la partie congolaise accorde au partenariat de coopération stratégique globale entre les deux pays et témoigné sa gratitude envers la partie chinoise pour « son soutien précieux dans la lutte contre la covid-19 et la reprise économique ».

Denis Sassou N'Gusso a précisé que le Congo attache « fidèlement » une importance au principe d'une seule Chine, tout en espérant une coopération plus approfondie dans divers domaines, tels que l'énergie, le façonnage, les transports et l'agriculture. Il a réaffirmé le souhait du Congo à « œuvrer davantage » avec la Chine à la coordination dans les affaires au sein des Nations unies et au niveau continental, et à la lutte contre les actes unilatéralistes.

Yvette Reine Nzaba

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

L'AS Otohô en phase de poules

Mission accomplie pour l'équipe championne du Congo, qui s'est qualifiée pour la phase de poules de la Coupe africaine de la confédération, après avoir tenu en échec, à Nairobi, Gor Mahia du Kenya, sur un score d'un but partout.



L'AS Otohô qualifiée pour la phase de poules de la Coupe africaine de la confédération/Adiac

Après l'Interclub en 1988 et l'AC Léopards en 2015, AS Otohô est le troisième club congolais à écarter Gor Mahia de la course. Une bonne nouvelle pour le football congolais, puisque l'AS Otohô fait partie des seize prétendants au titre, même si elle n'est pas favorite.

Comme on dit souvent, c'est la fin qui justifie les moyens. Les Congolais déjà vainqueurs, le 28 novembre au stade Alphonse-Massamba-Débat, 1-0, ont terminé le boulot en concédant un nul avec but suffisant pour assurer leur qualification. C'est, d'ailleurs, l'AS Otohô qui s'illustre la première, en ouvrant le score à la 10e mn, grâce à Roland Okouri déjà buteur à l'aller. L'AS Otohô a plié, mais n'a pas rompu, puisqu'elle a concédé l'égalisation de John Macharia à la 12e mn. Ses joueurs ont montré un autre état d'esprit pour conserver leur avantage acquis à la manche aller. La phase à élimination directe étant terminée, les champions du Congo devraient montrer un tout autre visage, lors de la phase de poules qu'ils découvrent pour la deuxième fois de leur histoire, après celle de la saison 2018-2019 au cours de laquelle ils avaient échoué devant le Raja de Casablanca.

Les Marocains avaient infligé 4-1 aux Congolais au stade Marien-Ngouabi d'Owando, lors de la dernière journée de la phase de poules. Avec la reprise du championnat prévu pour le 11 décembre, l'AS Otohô aura désormais des arguments pour se montrer à la hauteur.

James Golden Eloué

ELIMINATOIRES COUPE DU MONDE U-20

Les Diables rouges dames compromettent leurs chances de qualification

Les dames congolaises n'ont pas tenu le choc face aux Super falcons du Nigeria, le 5 décembre, au stade Alphonse-Massamba-Débat de Brazzaville. La lourde défaite 0-4, lors de la manche aller des éliminatoires de la Coupe du monde de Costa Rica en 2022, confirme bien l'écart entre les deux sélections.



Les Congolaises ont proposé peu d'arguments face aux Nigériennes/Adiac

Les Diables rouges dames sont très mal embarquées avant la manche retour prévue au Nigeria. Les Congolaises ont eu peu d'arguments à proposer face à l'armada offensive des Nigériennes. Elles ont fait le dos rond jusqu'à la demi-heure de jeu grâce à leur gardienne, Christ Maba Zita. Cette dernière a sorti un arrêt reflexe sur la reprise de la tête de Mercy Idoko, oubliée au second poteau. L'attaquante Nigérienne a réglé la mire à la 31e mn en trouvant enfin le chemin des filets.

Le score à la pause (0-1) n'était que flatteur puisqu'à force de trop résister, les Congolaises ont fini par céder au pilonnage des

attaquantes nigériennes. Tout s'enchaîne alors très vite. Sabastine Flourish Chioma fait le break à la 47e mn avant de provoquer, à la 50e, un penalty que sa coéquipière Esther Chinemerem Onyenezide a transformé en but une minute plus tard. Deborah Ajibola Abiodun a donné plus d'ampleur à cette victoire en inscrivant le quatrième but d'une frappe de plus de 25 m. Les Congolaises ont donc compromis leurs chances de qualification pour la Coupe du monde des moins de 20 ans qui se déroulera au Costa Rica. Pour un sursaut d'orgueil, Berjona Mbemba a promis des améliorations lors de la manche retour.

« On vient de découvrir l'adversaire. Je pense que lors de la manche retour, nous améliorerons certaines choses qui n'ont pas marché. Nous allons présenter une copie différente de celle de la manche aller. Le football a ses réalités et le match étant un instructeur, il nous permettra de corriger nos faiblesses en se mettant résolument au travail. Le Nigeria est une grande nation de football, on le reconnaît mais pour grandir, il faut jouer avec les grands », a commenté la coach des Diables rouges.

J.G.E.